



Doc. 15890
22 janvier 2024

Développements récents au Moyen-Orient: l'attaque terroriste du Hamas contre Israël et la réponse d'Israël

Amendement¹ n° 23

M. Simon MOUTQUIN, Belgique, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 9.3 par le paragraphe suivant:

«appelle les autorités israéliennes à mettre fin à la politique d'occupation et de colonisation, à s'engager d'urgence et résolument à prévenir la violence des colons et s'abstenir de construire de nouvelles colonies et d'étendre les anciennes, de démolir des habitations, d'expulser par la force et de confisquer des terres dans les territoires occupés;»

Note explicative

Le rapport doit être plus affirmatif sur cet élément structurant du conflit entre Israéliens et Palestiniens. L'amendement correspond au point de vue du droit international .

Déposé par:

MOUTQUIN Simon, Belgique, SOC
ÆVARSDÓTTIR Thórhildur Sunna, Islande, SOC
BEN CHIKHA Fourat, Belgique, SOC
CASTEL Laura, Espagne, GUE
CEGONHO Pedro, Portugal, SOC
ESTRELA Edite, Portugal, SOC
GAVAN Paul, Irlande, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
LACROIX Christophe, Belgique, SOC
MARRA Ada, Suisse
SUKIČ Nataša, Slovénie, GUE

1. 2024 - Première partie de session

